LENS actualités

parce qu'il se passe toujours quelque chose dans notre ville

n° 55

magazine municipal

Décembre 2008

Partager la route : quelques règles citoyennes à ne pas oublier...

Pages 6-7

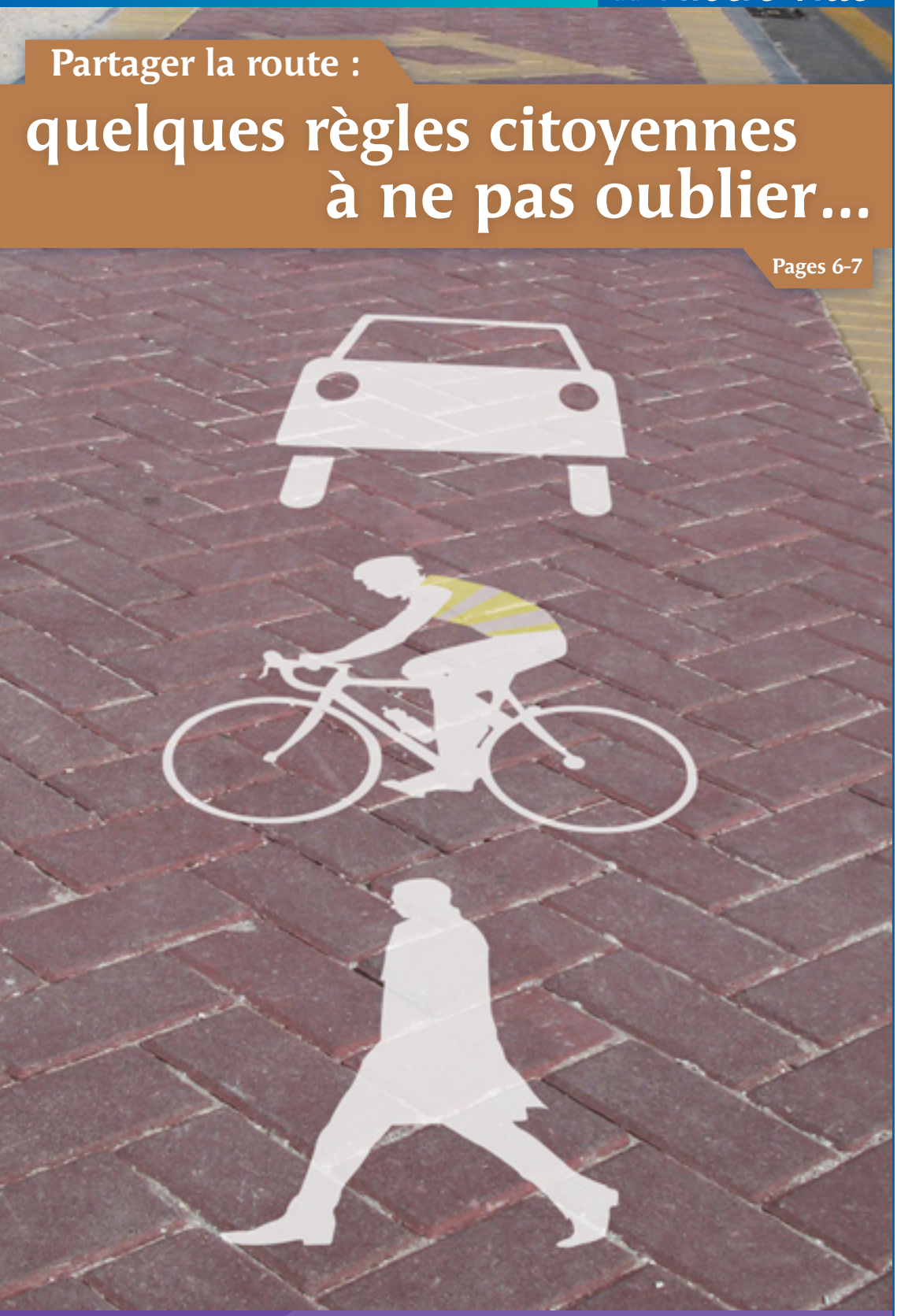

DOSSIER

Vos Conseillers Municipaux Délégués, petite présentation

pages 8-9

C'est arrivé près de chez vous

- Conseil Régional du Pas-de-Calais : une séance plénière dédiée au Louvre-Lens 2

Infos Mairie

- Le Conseil Municipal est ouvert à tous 5
- Les structures de la CARMI ouvertes à la population 6
- Partager la route : quelques règles citoyennes à ne pas oublier... 6-7

Le dossier du mois

- Vos Conseillers municipaux Délégués, petite présentation 8-9

Dans nos quartiers

- Les Conseils de Quartier sont désormais sur le terrain ! 10

Expression politique 13

Pour les jeunes

- La scolarisation des enfants handicapés à Lens : l'exemple du partenariat entre l'IME et l'école Jules Verne 14
- Les Centres de Loisirs de fin d'année 15

Côté culture 16

Bon à savoir

- La Maison de l'Emploi : une oreille attentive pour les salariés 17
- Les numéros d'urgence 17

Agenda 18-19

Conseil Régional du Pas-de-Calais : une séance plénière dédiée au Louvre-Lens

Le mercredi 24 septembre 2008, les élus du Conseil Régional du Pas-de-Calais se sont réunis en séance plénière en présence des élus lensois, d'Henri Loyrette, Président-Directeur du Louvre Paris, et de Jean-Marc Legrand, Directeur du Projet Louvre-Lens. ***L'occasion de faire le point sur l'état d'avancement du projet et d'échanger, dans le cadre d'ateliers thématiques, sur les enjeux de l'implantation du musée à sur le territoire lensois.***

FRANCE BLEU NORD : « Au cœur de... LENS »

C'est le 26 septembre que le Colisée s'est transformé en studio radio pour accueillir l'émission « Au cœur de la région ». Avec sincérité et passion, ***Julien WZOREK, journaliste et animateur de la chronique, a su présenter les divers atouts de la cité lensoise à la région*** toute entière en donnant le micro à sept grandes figures du territoire lensois. Belle tribune pour le patrimoine culturel, économique, gastronomique et sportif lensois ! ***La Municipalité Lensoise remercie l'ensemble des participants.***

À l'occasion des fêtes de fin d'année 2008, une exposition exceptionnelle vous est proposée, place Jean Jaurès, dès le 12 décembre prochain.

Sous un chapiteau de 250 m², 180 crèches en provenance du monde entier permettront aux petits et grands de découvrir la richesse culturelle de Noël : une belle opportunité d'évasion en cette fin d'année.

Une année 2008 qui s'achève avec de multiples difficultés sociales et financières pour de nombreux lensois. Les associations caritatives ainsi que le Centre Communal d'Action Sociale déploient tous leurs efforts pour accompagner les familles dans ces moments difficiles. Ces structures ont besoin de vos dons pour poursuivre leurs actions. J'encourage tous les lensois à venir renforcer les rangs des associations locales. La solidarité, c'est aussi donner un peu de son temps aux autres.

Dès aujourd'hui, j'appelle la population à se mobiliser pour que ce noël soit le moins douloureux possible, et plus particulièrement pour nos petits lensois. Ouvrez les malles à jouets, partagez vos réserves alimentaires pour offrir un peu de bonheur à nos concitoyens les plus démunis.

La ville est belle et lumineuse. Si chaque diode, chaque ampoule pouvait être un geste de solidarité, cette période de fêtes serait plus douce pour le plus grand nombre…

Me souvenant du titre d'un livre de Fred Personne, je souhaite que grâce à vous, lorsque nous frappons à la porte de l'un de nos voisins, pas une seule fois, quand nous demandons « Il y a quelqu'un ? », on nous réponde « Non, il n'y a personne ».

Nous devons partager
il n'y a pas de petits gestes
Lorsque l'on donne.

Guy DELCOURT
Maire de Lens
Député du Pas-de-Calais

Au sommaire de ce numéro

C'est arrivé près de chez vous

- Conseil Régional du Pas-de-Calais : une séance plénière dédiée au Louvre-Lens 2
- FRANCE BLEU NORD : « Au cœur de… LENS » 2
- BRADERIE de Lens : un rendez-vous incontournable 4
- Tornade dans l'Avesnois : une équipe d'intervention lensoise à MAUBEUGE 4
- Forum des associations et République des Enfants : un week-end partagé en famille 4

Infos Mairie

- Demandes d'actes d'état- civil : plusieurs possibilités s'offrent à vous 5
- Lens, les terrasses adoptent un nouveau visage 5
- Le Conseil Municipal est ouvert à tous 5
- Partager la route : quelques règles citoyennes à ne pas oublier… 6-7
- Les structures de la CARMI ouvertes à la population 6-7

Le dossier du mois

- Vos Conseillers Municipaux Délégués, petite présentation 8-9

Dans nos quartiers

- Les Conseils de Quartier sont désormais sur le terrain ! 10
- Ateliers participatifs / ateliers urbains de proximité : présentation du fonctionnement 11
- Composition des Conseils de Quartier 12

Expression politique 13

Pour les jeunes

- Le Relais Assistantes Maternelles : le petit plus en faveur des parents, enfants et professionnelles 14
- La scolarisation des enfants handicapés à Lens : l'exemple du partenariat entre l'Institut Médico-Éducatif (IME) et l'école Jules Verne 14
- Centres de Loisirs de fin d'année 15
- Portes ouvertes de l'Université d'Artois 15

Côté culture

- Mon Louvre à Moi : un documentaire en avant-première à Lens 16
- Le Conservatoire de Musique et d'art dramatique de Lens : opération portes ouvertes 16

Bon à savoir

- Utilisation du téléphone portable : les 10 précautions à prendre 17
- Zoom sur l'installation d'un studio de radio… 17
- Permanences de l'ITAL à Lens 17
- La Maison de l'Emploi : une oreille attentive pour les salariés 17
- Shop in Lens : le nouveau club des commerçants 17
- Les numéros d'urgence 17

Agenda

- Des rendez-vous culturels à ne pas manquer ! 18
- Marché de Noël, programme des animations 19
- Notre prochain rendez-vous : la cérémonie des vœux de la municipalité 19

Directeur de la publication : Guy Delcourt
Réalisation : Service communication de la ville de Lens - Agence Audace
Impression : L'Artésienne
Dépôt légal : À parution
Tirage : 17 000 exemplaires
Diffusion gratuite dans toutes les boîtes aux lettres de Lens

audace.fr - 03 21 135 600

BRADERIE de Lens : un rendez-vous incontournable

Ni le vent ni la pluie n'auront découragé les flâneurs venus nombreux se balader au cœur de LENS pour dénicher les bonnes affaires. ***Nul doute que les parapluies et les écharpes auront fait des heureux...***

Tornade dans l'Avesnois : une équipe d'intervention lensoise à MAUBEUGE

Du lundi 18 au vendredi 29 août 2008, ***Éric LENNE (Service Mécanique), Gérard DEHENNE et Pierre BAUDELET (Service Espaces verts), agents à la Mairie de LENS ont prêté main-forte à la ville de MAUBEUGE.*** Élagage et abattage d'arbres, mise en sécurité du stade, de la tribune et de ses abords étaient leurs principales missions. En plus de l'aventure humaine et citoyenne, ***ils garderont à l'esprit ces images « d'une ville dévastée comme en temps de guerre ».***

Forum des associations et République des Enfants : un week-end partagé en famille

C'est la Halle Bertinchamps qui a accueilli cette année les 97 associations ayant répondu présentes à la 28ème édition du Forum des Associations. ***Vitrine du tissu associatif lensois et de ses environs, le Forum a attiré un grand nombre de curieux les 27 et 28 septembre dernier.*** Installés sur le Chemin vert, les structures gonflables et jeux en bois guidaient les visiteurs vers la République des Enfants. Maquillage, peinture, activités manuelles,... attendaient les plus petits pour mettre en éveil leurs talents créatifs et artistiques.

Le Conseil Municipal est ouvert à tous

Chaque séance est publique (il est à noter que, sur demande du Maire ou de trois membres, le Conseil Municipal peut décider à la majorité absolue de se réunir à huis clos). Même s'il est possible à tous d'assister au Conseil Municipal, il est rappelé que le cadre législatif français n'autorise pas le public à s'exprimer ni à commenter les débats et ce pendant toute la durée de la séance.

Bon à savoir...

Pour être plus proche de vous, vos élus envisagent de délocaliser la tenue d'un Conseil Municipal en dehors de l'Hôtel de Ville. La date et le lieu n'ont pas encore été fixés mais vous en serez informés dans les meilleurs délais.

Lens, les terrasses adoptent un nouveau visage

Un restaurateur lensois a récemment adressé ses remerciements à la municipalité pour la subvention attribuée pour la réalisation de sa terrasse.
Pour renforcer l'image accueillante de notre ville, valoriser notre patrimoine, améliorer la qualité de notre espace chaland, animer et embellir notre espace public, ***le Conseil Municipal a en effet adopté une Charte des terrasses de café et restaurants*** (par arrêté en date du 11 juillet 2006) pour l'harmonisation de l'esthétique et du confort de ces dernières. ***Les professionnels exploitant une terrasse à Lens doivent se référer à cette réglementation pour être en conformité avec les recommandations énoncées et ce avant le 11 juillet 2009 (dans le respect de la phase transitoire de trois ans à compter de l'arrêté municipal).***
Un document détaillant l'ensemble de la charte d'aménagement est disponible auprès du Service Urbanisme et Stratégie Foncière situé 83, avenue Van Pelt.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le 03 21 08 03 03

Demandes d'actes d'état- civil : plusieurs possibilités s'offrent à vous

Les actes d'état-civil (naissance, mariage, décès) s'obtiennent à la Mairie du lieu de l'évènement.
En Mairie de Lens, il existe ***plusieurs possibilités*** pour les obtenir :

- ***au guichet***, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille
- ***par courrier***
- ***par télécopie*** au 03 21 08 03 66
- ***par internet :*** demactes@mairie-lens.fr

Dans les 3 derniers cas, il est nécessaire de joindre une copie de la pièce d'identité et de préciser les nom, prénom, date de naissance de la personne concernée par l'acte, la filiation (noms et prénoms des parents) ainsi que les coordonnées postales, les actes ne pouvant être transmis que par courrier. Aucune demande ne peut être satisfaite par téléphone.

Partager la route : quelques règles citoyennes à ne pas oublier...

Stationner en ville : mode d'emploi

◉ ***L'arrêt ou le stationnement sur trottoir*** est interdit par l'article R.417-10 du Code de la Route. Une tolérance est cependant admise pour les personnes qui stationnent entièrement ou à cheval sur trottoir en laissant 1m50 de passage pour les piétons. En vous garant, pensez aux mamans avec leur poussette ou aux personnes à mobilité réduite avant de claquer la portière !

◉ ***Le stationnement sur chaussée :*** en l'absence de signalisation, les automobilistes peuvent se stationner sur l'accotement (le long des bordures de trottoir) lorsque ce dernier s'y prête. Ils ne doivent pas entraver la libre circulation des autres véhicules en double sens ou en sens unique. Certains accotements à Lens sont matérialisés au sol par des stalles de stationnement, il convient de respecter scrupuleusement ces emplacements afin d'éviter des stationnements gênants voire dangereux, à proximité des entrées de garage, feux tricolores ou aux angles de rues.

◉ ***Les autres stationnements gênants...***

L'article R.417-10 du Code de la Route, prévoit également ***une contravention de 35 €*** pour les infractions suivantes : stationnement sur les passages piétons ; en double file ; en pleine voie ; sur les arrêts de bus, les bandes jaunes, les zébras, les zones réservées aux transports de fonds, aux taxis, devant les entrées de garage.

Les stationnements gênants repris à l'article R.417-11 du Code de la Route, sont quant à eux réprimés par les ***contraventions de 135 €***. Sont concernés :

- Les emplacements de stationnement réservés aux Grands Invalides civils, Grands Invalides de Guerre, station pénible debout.
- L'arrêt ou stationnement gênants de véhicule sur une voie réservée à la circulation des véhicules de transport en commun, véhicules d'intérêt général prioritaire (pompier, police, SAMU).

◉ ***Les stationnements dangereux*** repris à l'article R417-9 du Code de la Route, sont réprimés par les contraventions de 135 €. Sont considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte, des passages à niveau.

◉ ***Particularité des zones de livraison***

Il est interdit de stationner sur les zones de livraison de 6h à 10h30 et de 19h30 à 20h30. En dehors de ces horaires, l'automobiliste a la possibilité de stationner (1h30 en apposant un disque de stationnement s'il se situe en zone bleue).

◉ ***Durée du stationnement d'un véhicule sur la voie publique***

Elle ne doit pas excéder 7 jours. Passé ce délai, l'automobiliste s'expose à une mise en fourrière de son véhicule.

Le piéton a aussi des règles à respecter...

La Caisse Régionale Minière du Nord-Pas-de-Calais (CARMI)

Le Régime Minier a été crée par décret en 1946. Il assure tous les risques (maladie, maternité, vieillesse, invalidité, accidents du travail/maladies professionnelles).

Le régime a développé un réseau de soins comprenant des médecins généralistes et spécialistes, des infirmières, des dentistes, des kinésithérapeutes, des ambulanciers, des pharmaciens, des laboratoires d'analyses médicales, des aides soignants, des opticiens, des prothésistes dentaires, des pédicures, des hôpitaux, des établissements de soins de suite et de réadaptation...

La Caisse Régionale Minière du Nord-Pas-de-Calais (CARMI) est un organisme de sécurité sociale, initialement dédié aux familles de mineurs, qui s'est ouvert à tous les publics depuis le décret de novembre 2004. Renseignements au 03.21.08.69.70 ou sur place 13, rue du 14 juillet à Lens.

Des Centres de Santé Pluridisciplinaires

Les Centres de Santé Pluridisciplinaires de la CARMI Nord-Pas-de-Calais offrent à toute la population une médecine de spécialité diversifiée et performante.

Renseignements au 03 21 13 05 50

Des centres de santé polyvalents

Un large réseau de centres de santé polyvalents est ouvert à l'ensemble de la population. Dans chacun des centres un ou des médecins généralistes coordonnent leurs activités avec des infirmier(es), des para médicaux ainsi que des assistantes sociales pour une prise en charge globale et médicosociale des patients incluant également le dépistage, la prévention et l'éducation à la santé.

Renseignements au 03 21 78 26 05

- Il est tenu de ***traverser les chaussées sur les passages protégés*** prévus à cet effet. En cas d'infraction, il existe une amende dite «cas piéton», d'un montant de 4 €. Sont punis de la même peine les piétons qui circulent irrégulièrement sur la chaussée. Il s'agit de ceux qui marchent sur la chaussée au lieu d'emprunter les trottoirs. Exception faite, bien sûr, pour les piétons qui sont contraints à emprunter la chaussée du fait du stationnement sur trottoir d'automobiles.
- Il doit jeter ses papiers dans les poubelles publiques.
- S'il promène un animal de compagnie, il doit veiller à ce qu'il fasse ses besoins dans les endroits appropriés, ou le cas échéant, dans le caniveau et ramasser les déjections de son animal.
- Le piéton doit également être attentif aux autres usagers de la voie publique lorsqu'il écoute de la musique amplifiée ou lorsqu'il est au téléphone.
- Tout comme l'automobiliste, ***le piéton ne doit pas être sous l'emprise de l'alcool.*** L'ivresse sur la voie publique est réprimée par l'article L. 3341-1 du Code de la Santé Publique. Ce dernier précise qu'une personne trouvée en état d'ivresse sur la voie publique est, par mesure de Police, conduite à ses frais au poste le plus proche ou dans une chambre de sûreté (plus communément appelée cellule de dégrisement), pour y être retenue jusqu'à ce qu'elle ait recouvré la raison. Il n'est pas nécessaire que l'ivresse soit manifeste, la loi fait obligation aux forces de Police de procéder à ce placement, sans exiger une alcoolémie particulière, dès lors que l'ivresse est publique. L'article R.3353-1 du même code, puni l'ivresse publique et manifeste par une amende pouvant s'élever au maximum à 150 €.
- Il doit rester calme et courtois en cas de situation conflictuelle ou d'accident de la route.
- Il est tenu de ***porter secours à une personne en danger*** pour elle-même ou pour autrui et d'alerter immédiatement les Pompiers ou la Police.

Être cycliste, mode d'emploi

D'une manière générale, les cyclistes se doivent de respecter le Code de la Route comme les automobilistes. Ils peuvent donc être punis des mêmes peines qu'un automobiliste.

Plus précisément, les obligations incontournables du cycliste sont :

- Veiller au bon fonctionnement de son cycle (freins avant et arrière, éclairage avant et arrière, pression des pneus)
- Penser à ***se munir d'une pièce d'identité et de sa carte de groupe sanguin :*** très utile en cas d'accident pour permettre une intervention efficace des secours
- Ne pas rouler en état d'ivresse
- ***Respecter la signalisation routière*** (feux, stop, céder le passage, sens interdit,...)
- En l'absence de piste cyclable, circuler en serrant le bord droit de la chaussée et en file indienne, et non en double, triple, voire quadruple file
- Avertir systématiquement les automobilistes des changements de direction (avec le bras)
- Lorsque le flux de circulation est stoppé aux abords des intersections ou des feux tricolores, ne pas dépasser par la droite les automobilistes

Les efforts de tous permettent un meilleur partage de la route !

À noter...

Depuis le 1er octobre 2008, les cyclistes doivent porter un gilet de sécurité pour circuler hors agglomération de nuit, ou de jour lorsque la visibilité est insuffisante. L'infraction est réprimée par une amende de 22 €.

Des Cabinets dentaires

15 cabinets dentaires ouverts à toute la population permettent de dispenser des soins dentaires de qualité à un tarif attractif, particulièrement en ce qui concerne les prothèses dentaires.

Renseignements au 03 21 13 05 53

Un Service de Soins Infirmiers à Domicile

Les SSIAD de la CARMI du Nord Pas de Calais vous accueillent. D'une capacité de 612 places le service compte sept zones, et couvre l'ensemble du Bassin Minier d'Auchel à la frontière Belge. Les places sont réservées aux personnes âgées de plus de 60 ans et aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques invalidantes de moins de 60 ans.

Renseignements au 03 21 42 30 02

Un Service Social

Le Service Social vous accueille, et vous écoute pour toute question concernant votre vie quotidienne, vos droits, ... Il vous informe, vous oriente si nécessaire vers la solution la plus appropriée à votre situation.Vous pouvez vous rapprocher des services d'accueil de la CARMI pour connaître les coordonnées de votre assistante sociale, ainsi que le détail des actions menées.

Renseignements au 03 21 08 69 70

Des services restent réservés aux affiliés miniers

- Des Pharmacies

Renseignements au 03 21 43 16 45

- Un Service de Transports Sanitaires

Renseignements au 03 21 13 05 69

68 ans

Yvette DAUTHIEU - Conseillère Municipale Déléguée

Evénements Culturels et Festifs pour les personnes âgées et handicapées
Déléguée à la CommunAupôle de Lens-Liévin

Issue d'une famille de 8 enfants, Yvette DAUTHIEU a toujours rendu service aux autres. Comptable dans un centre hospitalier, elle rendait visite aux patients pour les accompagner dans leurs démarches ou tout simplement les écouter. Retraitée, elle est une oreille attentive pour les personnes âgées qui le lui rendent bien. Elle est en entente parfaite avec ces dernières. Pour ce nouveau mandat (son cinquième en tant qu'élue municipale), elle poursuit sa lutte contre la solitude des personnes âgées et souhaite leur apporter le plus de distractions possibles pour dynamiser leur quotidien.

62 ans - 3 enfants

Maurice DHEDIN - Conseiller Municipal Délégué

Infrastructures pour personnes âgées
Affaires sociales minières

Lensois de naissance, Maurice DHEDIN a exercé pendant 42 ans dans la fonction hospitalière, dont 34 années passées au Centre Hospitalier de Lens. Il conserve toujours un lien particulier avec cet établissement : il est membre de Conseil d'Administration et il y exerce le Tennis de Table régulièrement.

Fils de mineur, c'est tout naturellement qu'il a accepté, en tant qu'élu municipal, de s'occuper des affaires sociales minières. Directeur de la MAPAD (Maison d'Accueil des Personnes Âgées Dépendantes), il souhaite mettre son expérience et sa bonne volonté au service du bien-être des personnes âgées en veillant à l'articulation et à la complémentarité des différentes structures d'accueil implantées à Lens.

61 ans - 1 enfant

Edmond POSMYK - Conseiller Municipal Délégué

Enseignement supérieur et l'université

Edmond POSMYK apprécie Lens pour le cadre de vie et plus particulièrement pour sa programmation culturelle. Il assiste régulièrement aux spectacles donnés au Théâtre du Colisée. Il s'est par ailleurs inscrit pour la troisième année consécutive aux conférences de l'École du Louvre. Ancien professeur de physique, il est aussi intervenu en tant qu'enseignant pour adultes au CUEEP (Centre Université-Economie d'Education Permanente) et comme formateur associé à l'IUFM (Institut Universitaire de Formation de Maîtres). Il compte s'appuyer sur son expérience pour développer à Lens un lien étroit entre l'enseignement supérieur et la municipalité.

61 ans – 2 enfants
7 petits-enfants

Danièle REMILI - Conseillère Municipale Déléguée

Événements festifs et cérémonies

Danièle REMILI a pratiquement toujours vécu à Lens. Passionnée par sa ville, elle ne conçoit pas de vivre ailleurs. Après avoir passé sa jeunesse à Montgré où elle connaissait tout le monde, elle réside désormais la Cité du 12/14 où elle découvre progressivement le quartier et le voisinage.

Salariée de la Ville de Lens pendant toute sa carrière professionnelle et récemment retraitée, elle poursuit aujourd'hui son engagement pour la collectivité en tant qu'élue municipale. Son domaine d'intervention est sensiblement le même : les événements festifs et les cérémonies, dont l'organisation n'ont aucun secret pour elle !

53 ans - 1 enfant

Maryline BOIS - Conseillère Municipale Déléguée

Intégration de l'enfance et de l'adolescence
Traitement du handicap

Pour Maryline BOIS, Lens est une ville animée et chaleureuse.

Dans le cadre de sa délégation en sa qualité de Conseillère Municipale Déléguée, elle s'appuie sur son expérience professionnelle, et surtout sur ses idées pour que le handicap se vive de façon plus sereine à Lens. Chaque construction doit amener à une réflexion sur son accessibilité par les personnes à mobilité réduite, mais aussi par les mamans accompagnées de leur enfant en poussette. L'espérance de vie s'allonge, Lens sera prête à accueillir les personnes âgées éprouvant des difficultés à se déplacer.

Elle veillera à une meilleure prise en compte du handicap dans l'ensemble des actions menées par la municipalité (en matière culturelle, sportive, périscolaire,...).

Philippe RAYTER - Conseiller Municipal Délégué

Sécurité Routière – Circulation – Cimetières
Délégué à la CommunAupôle de Lens-Liévin

Lensois jusqu'à ses 20 ans, Philippe RAYTER a ensuite vécu dans plusieurs départements français du fait de son activité professionnelle. Pendant sa jeunesse, il a pu apprécier l'essor des infrastructures de la ville : piscine, stades, bibliothèque,... C'était à chaque fois un immense bonheur de pouvoir accéder à de nouveaux loisirs. Retraité de la gendarmerie nationale depuis juin 2007, il est venu s'installer quartier Spriet, où il a grandit. Désormais élu municipal, il souhaite préserver le cadre de vie accueillant et paisible de la ville et participera activement à la réflexion autour du schéma de circulation, étape incontournable avant l'implantation du Louvre. Son père, adjoint au maire, a connu les prémisses du projet, il participera quant à lui à sa concrétisation.

25 ans

Marielle TIMME - Conseillère Municipale Déléguée

Jeunesse

Née à Lens, Marielle TIMME y vit de nouveau après une parenthèse en métropole lilloise pour ses études. Elle préfère la cadre plus familial de sa ville natale.

Secrétaire de l'association « Les arbres en fête » elle s'investit, avec les autres membres, pour le développement des loisirs intergénérationnels. Déléguée de classe puis membre active du Bureau des Étudiants pendant ses études, elle souhaite poursuivre son investissement pour le développement des loisirs des jeunes, d'où son engagement au sein de l'équipe municipale lensoise. Au côté de l'adjointe à l'éducation, son objectif est de favoriser et renforcer le lien social entre jeunes en s'appuyant sur des activités culturelles, ludiques ou sportives.

Les Conseils de Quartier sont désormais sur le terrain !

Le samedi 11 octobre dernier ont été mis en place officiellement les Conseils de Quartier. Après la désignation des membres des Collèges Habitants et Seniors le 4 juillet 2008, le collège des associations et celui des élus et personnalités sont venus renforcer les rangs. Vous trouverez la composition définitive des Conseils de Quartier en page 12.
Cette réunion a été l'occasion pour les conseillers de quartier d'échanger avec la municipalité sur leur rôle. Chaque assemblée se rencontrera au minimum trois fois par an. Des ateliers urbains de proximité et des ateliers participatifs permettront aux Conseils de Quartier de travailler au plus proche de la population.

Les Conseils de Quartier se sont réunis en Assemblées Générales afin de définir les modalités de fonctionnement

Le travail a commencé...

La première séance du conseil s'est tenue le 18 novembre 2008

La première séance du conseil s'est tenue le 25 novembre 2008

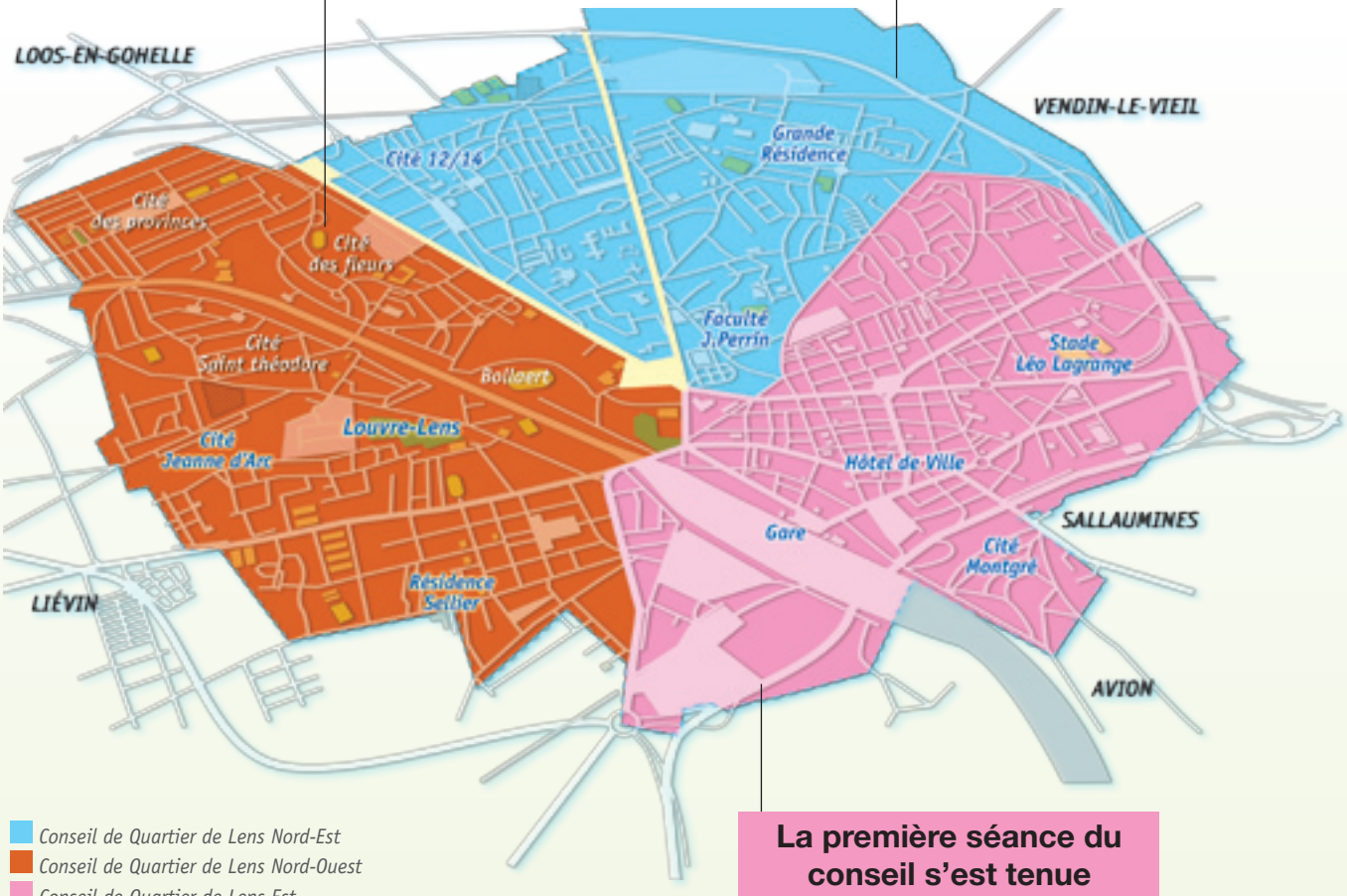

Conseil de Quartier de Lens Nord-Est
Conseil de Quartier de Lens Nord-Ouest
Conseil de Quartier de Lens Est

La première séance du conseil s'est tenue le 24 novembre 2008

Ateliers participatifs / ateliers urbains de proximité : présentation du fonctionnement

Ces ateliers associeront autour d'un projet les membres des Conseils de Quartiers et les riverains concernés par le projet (habitants, commerçants, institutions,...).

Leurs ***objectifs*** :
- être ***des lieux d'échanges,***
- de ***réflexion sur les projets,***
- de ***construction de propositions.***

QU'EST-CE QU'UN ATELIER URBAIN DE PROXIMITÉ ?

Mis en place par la Municipalité pour l'accompagnement et le suivi des projets ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine)

Concernent les quartiers Sellier, Montgré et de la Grande Résidence

Ateliers pilotés par la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire

Exemple de projet pouvant faire l'objet d'un Atelier Urbain de Proximité :

La Résidence Sellier

Mise en œuvre d'un travail de réflexion faisant intervenir le Conseil de Quartier, les riverains de la Résidence Sellier, les habitants de la Cité 4, ... dans le but d'identifier les besoins et de recueillir les propositions concernant les services qui pourraient être installés dans le futur équipement public prévu à l'emplacement du bâtiment Camille Blanc.

QU'EST-CE QU'UN ATELIER PARTICIPATIF ?

Deux entités peuvent être à l'origine de la création d'un atelier participatif : la ville ou un conseil de quartier.

Ville

(sur des projets soumis par les services et/ou les élus)

Conseils de Quartier

(sur propositions et demandes des habitants)

Création d'un Atelier Participatif

Sur un thème précis (aménagement d'une place, construction d'une aire de jeux, ...)
Durée de vie limitée à la durée de réalisation du projet (puis dissolution quand le projet s'est concrétisé)

Exemple de projet susceptible de faire l'objet d'un Atelier Participatif :

L'aménagement du groupe scolaire Voltaire

Mise en œuvre une concertation associant les parents d'élèves, le Conseil de Quartier, les riverains, les enfants, les enseignants,... pour réfléchir à l'aménagement d'un espace ludique au sein du groupe scolaire Voltaire.

Composition des Conseils de Quartier

	Conseil de Quartier LENS NORD EST	Conseil de Quartier LENS NORD OUEST	Conseil de Quartier LENS EST
Collège « ÉLUS ET PERSONNALITÉS »	**Adjointe de quartier**	**Adjointe de quartier**	**Adjoint de quartier**
	Josette CHOCHOI	Fatima AIT CIKHEBBIH	Luc MARONI
	Conseillère municipale	**Conseillère municipale**	**Conseiller Municipal**
	Danièle REMILI	Françoise BOLI 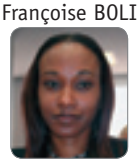	Philippe DUCARIN
	Personnalités titulaires	**Personnalités titulaires**	**Personnalités titulaires**
	Faculté Jean Perrin, MAPAD, CAT Schaffner et Collège Jean Zay	IUT, Bollaert, Louvre Lens et Lycée Robespierre	Planning familial, Centre gériatrique Montgré, Collège Michelet, CCI
	Personnalités suppléantes	**Personnalités suppléantes**	**Personnalités suppléantes**
	Nouveau Centre psychiatrique de la Grande Résidence et Lycée Béhal	Collège Jean Jaurès et Groupe scolaire Voltaire	Lycée Condorcet et - SNCF
Collège « ASSOCIATIONS »	**Titulaires**	**Titulaires**	**Titulaires**
	Football Club Les Hauts de Lens, Lez'arts de Lens, Droit au Travail, Culture et Liberté, Unis Cité et Forum des Associations	1e Compagnie de Tir à l'Arc, Association des Médaillés du Travail, APSA 9 de Cœur, AZ 2000, Badaboum et Arbres en fêtes	CLEDS, L'Entente des Terrils, Croix Rouge, C3A2L, Silence des Maux et Le Fil d'Ariane
	Suppléants	**Suppléants**	**Suppléants**
	Roc Cœur du 14, Secours populaire et la main dans la main	Loisirs et Défense des locataires, 12 Lensois et Fédération Colombophile lensoise	la Bande à Blandine, Club de gymnastique féminine volontaire et Société chorale lensoise
Collège « HABITANTS »	**Titulaires**	**Titulaires**	**Titulaires**
	SYNESAEL Reynald, SANCHEZ Richard, HERMANT Edmonde, AIT MAOUD Kamel, SALINGUE Béatrice, TERECH Annie, HENNACHE Isabelle, WOJTASZAK Julienne et CAVALIER Christian	DEC Henri, BIZART Marc, AYACHI Moustapha, TOURSEL Michel, CLIPET Claude, FOMBELLE Olivier, ROUSSELLE Sylvie, FIEVET Francis et CARPENTIER Marc	LEFEBVRE Didier, VACCARI Rinaldo, MABESOONE Michel, BOITEL Christophe, Le BERRE Marie-Françoise, LEFEBVRE Valérie, DEGREMONT Jean-Luc, PRYMKA Bernard et LEDEZ Marie-Agnès
	Suppléants	**Suppléants**	**Suppléants**
	ESIBIEN Elvire, RENARD Didier et LEMAIRE Aude	LAHUTTE Caroline, TOURSEL Jean-Pierre et VAN THORRE Manuel	CECAK Carole, CIESLAR Liliane et LEROY Marie-Paule
Collège « SENIORS »	**Titulaires**	**Titulaires**	**Titulaires**
	ABASSI Menouar, KLUPSCH Joseph et DELEMARRE Christiane	SBIK Aïcha, CERJAK François et BECQUART Michel	VOSGIEN Bernard, BRETON René et CAUCHE Thérèse
	Suppléants	**Suppléants**	**Suppléants**
	MAENHOUT Josiane	SCHNEMANN Ginette	BARBERY Hervé

Dans le précédent Lens Actualités (septembre 2008), Madame Thérèse CAUCHE, titulaire du Collège « Senior » a été présentée par erreur en tant que suppléante. Vous constatez dans le tableau ci-dessus qu'elle a bien été désignée membre titulaire de ce collège par tirage au sort du 4 juillet 2008.

"Lens, à gauche pour un autre avenir"

L'avenir de notre ville apparaît être plus gris que rose pour notre population : sabordage du Centre Albert Camus création d'une taxe de collecte des ordures ménagères casse des lycées lensois annonce par le Maire de la fermeture du CH Lens transformation de notre ville en banlieue de Lille menaces que l'euro-gouvernement fait peser sur Renault et sur la Poste en ajoutant de plus les nouveaux impôts et taxes que le pouvoir crée régulièrement. Trop c'est trop il est temps que l'ensemble de la gauche de progrès se mobilise pour combattre la casse eurolibéraliste et qu'à l'opposé de ceux qui se coupent de notre passé de mineurs et d'ouvriers elle s'en serve au contraire comme levier pour assurer à tous un avenir fait d'espoir.

Annie SAINT-ARNOULT

"Atouts Lensois"

Lors du dernier Conseil Municipal, les élus de la majorité ont proposé d'équiper les bureaux des élus de matériel informatique. Quoi de plus normal pour qu'ils essayent de travailler convenablement. Mais fallait-il pour autant qu'ils votent d'une mise à disposition d'ordinateurs portables, pour les adjoints et les conseillers délégués, et aux frais du contribuable bien sûr, quand ces mêmes élus semblent s'indigner, dans la presse, du manque de moyens financiers du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), pour aider les lensois les plus démunis…
Cette anecdote est révélatrice des priorités de la majorité municipale…
Restant à votre disposition, vous pouvez nous contacter sur atoulensois@laposte.net

Naceira VINCENT

"Lens, pour tou-te-s"

Défendre notre hôpital.
Lors du Conseil Municipal du vendredi 17 octobre, Guy Delcourt, Maire de Lens, affirmait qu'il avait la conviction que le gouvernement envisageait de fermer l'hôpital de Lens. Une telle affirmation alarmiste appelle de plus amples informations. C'est pourquoi, j'ai demandé à Jean-Claude Danglot, sénateur du Pas-de-Calais, d'interpeller le gouvernement afin qu'il organise une table ronde avec les élus, le personnel, les syndicalistes et la direction régionale des hôpitaux. S'il venait à se vérifier que le gouvernement a bien pour but de fermer cet établissement hospitalier, voir à y supprimer des moyens humains ou financiers, il y aurait la nécessité de décréter la mobilisation générale. Dans cette éventualité, les élus communistes du secteur y prendront toute leur place.

Jean-Michel HUMEZ

"Unis pour Lens aujourd'hui et demain"

Le mercredi 24 Septembre 2008, le Président de Région Daniel Percheron a réuni les différents acteurs de la vie économique, culturelle et politique du Nord-Pas de Calais pour réaffirmer la volonté de la Région de soutenir et de dynamiser les différents partenaires en vue de l'implantation du Louvre, au cœur du Bassin Minier.
Ce musée au-delà de son prestige, apportera de nouveaux emplois directs et induits, ce dont notre ville et notre région ont tant besoin : ceci est un défi et une chance.
Comme le rappelait notre Député-Maire Guy Delcourt : ces emplois ne seront jamais délocalisés et permettront à notre ville, notre agglomération, notre département et notre région d'attirer de nouveaux investisseurs, d'attirer des visiteurs français et étrangers.
C'est le défi du renouveau économique de ce territoire, de l'aménagement régional et de l'accès à la culture pour tous.
Le Louvre est une chance pour notre ville, les Lensois doivent se l'approprier.
Au cours de cette séance de travail, les premières expositions furent présentées, preuve en est que ce musée à Lens est une réalité.
Chaque citoyen de notre ville doit en être l'ambassadeur.
Cependant, la réalité de la vie journalière de nos concitoyens reste présente.
Concernant le Service Minimum d'Accueil des élèves en cas de grève, notre Maire Guy Delcourt a rappelé à plusieurs reprises que dans l'état actuel de la loi, l'État transfère ses compétences aux communes sans tenir compte de plusieurs critères importants, tel que des contraintes : sécuritaire en cas de grève massive d'enseignants, logistique et technique en vue de recruter le personnel adéquat.
Sous prétexte de service rendu à la population, devons-nous accueillir les enfants dans de mauvaises conditions et atténuer l'effet de la grève des instituteurs ?
Reconnaître un droit de grève à condition que cela ne gêne personne, c'est de fait supprimer ce droit.
De la même manière, l'État a décidé de favoriser la privatisation de La Poste, service public au service de nos concitoyens, dont les agents ont toujours apporté sans relâche un service de proximité vis-à-vis de tous, mais aussi des plus démunis, des personnes âgées, en étant présents dans chaque village, chaque quartier.
C'est pourquoi, nous apportons sans faille notre soutien aux agents de La Poste qui luttent contre la privatisation de leur entreprise.
Il en va de l'Avenir du Service Public et de l'égalité sociale de tous les citoyens.
Au nom du profit, l'État se permet d'isoler nos habitants, qu'ils soient citoyens d'un village ou d'un quartier en grande difficulté.
Notre liste Unis pour Lens Aujourd'hui et Demain ne défend que l'intérêt des Lensoises et Lensois afin que notre ville soit le reflet d'un avenir commun et partagé.

Jean-François CECAK

"MoDem"

Traditionnellement, les fêtes de fin d'année sont l'occasion d'un temps familial et festif. Les cadeaux sont au pied des sapins et attendent avec impatience qu'ils soient ouverts notamment par les plus jeunes.
Mais qu'en sera-t-il réellement ?
Cette fin d'année est marquée par une crise financière sans précédent.
L'annonce d'une récession quasi inévitable, un pouvoir d'achat en perpétuel diminution et une inquiétude grandissante sur l'emploi, laissent imaginer un horizon 2009 guère réjouissant.
La municipalité s'efforce avec beaucoup de courage à tenir les engagements et à maîtriser les coûts. Priorités seront données au logement et à l'éducation.
Évitons la critique systématique si facile. Soyons au contraire plus que jamais solidaire et attentif.

Dominique REAL

"Lens, c'est vous"

Fermeture de l'hôpital ! Nous avons reçu des appels affolés ! Était-ce bien raisonnable une telle « fausse » annonce entendue lors du dernier conseil municipal ? Je ne conçois pas un gouvernement donnant le Louvre à Lens et lui fermant son hôpital !
De même : l'annonce d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagère car « le Président SARKOZY va supprimer la taxe professionnelle et les finances de la CALL vont souffrir » : non, il ne va pas la supprimer, mais ne pas l'appliquer sur les investissements pour favoriser l'emploi. Revenons à cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères : pourquoi faire comme les autres ? Pourquoi ne pas rester « l'exception » ? Pourquoi ne pas faire un moratoire sur l'augmentation des impôts et taxes diverses en ces périodes difficiles qui s'annoncent ? Et si l'argent manque, regardons dans quelle ligne budgétaire ! Combien sont revendus les déchets recyclables, cette recette faisant baisser le coût du ramassage ? Qu'on nous donne les tous les chiffres ! Une nouvelle activité : le pompage du gaz naturel par Gaz de France : montant des taxes perçues par la CALL ? Les habitants de l'agglomération en profitent comment ? Les temps sont durs pour tous, n'acceptons pas l'augmentation des impôts, taxes… et sommes certains que des économies sont à faire, ou des travaux à retarder. Ce que vous faites chez vous : en temps difficiles, assurer l'essentiel.

Béatrice PERMUY

Le Relais Assistantes Maternelles : le petit plus en faveur des parents, enfants et professionnelles

Le Relais Assistantes Maternelles de Lens s'est implanté 42, rue Pasteur. Il a été inauguré le 4 octobre dernier. Parents ou assistantes maternelles, chacun peut y trouver une professionnelle de la petite enfance à son écoute.
Le relais, c'est...

Des permanences

L'animatrice est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches administratives, vos recherches,...

- ***Par téléphone au 03 21 08 03 57 :***
  - Lundi de 13h à 17h
  - Mercredi de 9h à 12h
- ***Sur place***
- ***Sans rendez-vous*** : - le mardi de 13h à 16h
  - le vendredi de 13h à 16h
- ***Sur rendez-vous*** : - le mardi de 16h à 18h
  - le vendredi de 16h à 18h

Des animations

L'animatrice met en place des espaces de loisirs pour les Assistantes Maternelles et les enfants dont elles s'occupent : ***une occasion pour échanger sur les techniques d'animation et d'éveil.***

Des réunions

Régulièrement, ***des réunions d'information sont organisées*** à destination des parents ou futurs parents, assistantes maternelles ou futures assistantes maternelles sur des thèmes variés.

La scolarisation des enfants handicapés à Lens : l'exemple du partenariat entre l'Institut Médico-Éducatif (IME) et l'école Jules Verne

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances vise notamment à assurer l'accès et le maintien des enfants handicapés dans un milieu ordinaire avec un accompagnement spécifique. La mise en application au quotidien de ces dispositions législatives suscite quelques remarques.

- La première concerne l'accompagnement en milieu ordinaire de l'enfant handicapé par un(e) auxiliaire de vie scolaire qui ne bénéficie que d'une formation de base, courte et généraliste, peu adapté à la diversité des situations de handicap existantes. Un enfant autiste n'a pas les mêmes besoins d'accompagnement qu'un enfant trisomique ou qu'un polyhandicapé. Le suivi de ces enfants nécessite une réelle évaluation de leurs besoins avec la mise en œuvre d'un projet personnalisé et d'un accompagnement par un personnel spécialisé.
- La seconde concerne le temps que ces enfants passent réellement à l'école. Ils sont parfois scolarisés à temps partiel, voire quelques heures seulement par semaine. Il s'agit donc plutôt d'une sensibilisation à la solarisation plutôt que d'une véritable intégration scolaire.

Pour ces raisons, depuis septembre 2007, ***une expérimentation locale est menée à Lens :*** un projet de classe externalisée entre l'école primaire Jules Verne et l'IME.
L'objectif principal de cette externalisation est de permettre à certains enfants de l'IME, encadrés par un personnel spécialisé et compétent, de fréquenter un établissement scolaire et ainsi de favoriser leur scolarisation, étape décisive lors d'une intégration.
Les résultats de l'externalisation ont été quasiment immédiats et beaucoup plus importants que prévus. Au contact des enfants de l'école Jules Verne, lors d'activités communes (informatique, récréations, chants, sport, cantine, théâtre...), les élèves de l'IME se sont épanouis sur le plan social, et ils ont fait de réels progrès sur le plan scolaire et sur le plan de la construction de la personnalité. Au bout de quelques jours, les enfants sont par exemple devenus plus coquets.
Le bien-être de l'enfance handicapée implique une articulation entre le milieu ordinaire et le milieu spécialisé. Les étapes sont donc encore nombreuses pour que les principes de la loi sur l'égalité des droits et des chances aient une existence concrète.

Centres de Loisirs de fin d'année

Ces centres accueillent les enfants âgés de 3 à 12 ans à l'occasion des vacances scolaires de Noël 2008. Ils se dérouleront du lundi 22 décembre 2008 au vendredi 2 janvier 2009 (sauf les samedis et dimanches) toute la journée de 9h à 17h30 avec possibilité d'accueillir votre enfant uniquement l'après-midi (de 13h30 à 17h30).

Lieux d'activités

◉ ***Cité 12 / Résidence des Provinces***
- Centre permanent Jean MACÉ (Grand Chemin de Loos)

◉ ***Centre-ville***
- De 3 à 5 ans... : - Centre Céline ROUQUIÉ - École préélémentaire Céline ROUQUIÉ (Rue Eugène Bar)
- De 6 à 12 ans... : - Centre Jeanne D'ARC - École élémentaire Jeanne d'ARC (Rue Victor Hugo)

◉ ***Grande Résidence***
- Centre Georges LAPIERRE - Groupe scolaire Georges LAPIERRE (Rue Andersen)

Les inscriptions et le règlement des centres de loisirs de Noël se déroulent :
◉ Du lundi 1er décembre au vendredi 19 décembre 2008
◉ De 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Documents à fournir

Si votre enfant n'a pas été inscrit depuis juillet 2008 dans un Accueil de Loisirs, merci de vous munir des photocopies des pièces suivantes :
◉ ***Livret de famille***
◉ ***Carnet de vaccinations ou carnet de santé***
◉ ***Attestation d'immatriculation à la sécurité Sociale + carte de mutuelle***
◉ ***Contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels votre enfant peut être exposé durant les activités pratiquées (facultatif mais conseillé)***

Dans tous les cas, fournir la photocopie des documents suivants :
◉ ***Communiquer votre n° d'allocataire CAF et le Quotient Familial***
◉ ***Avis d'imposition ou de non imposition des revenus de 2007***
◉ ***Notification d'Aides aux Temps Libres, Année 2008, délivrée par la C.A.F (Sauf pour les Mercredis Jeunes, les Aides aux Temps Libres ne sont pas prises en compte)***
◉ ***Attestation des droits de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)***

À noter...
Les inscriptions doivent obligatoirement être faites avant l'accueil des enfants pour la durée intégrale du séjour ou par semaine entière.

Une question concernant le fonctionnement, les activités, les tarifs, ou les modalités d'inscription des accueils loisirs ?

Le Service Jeunesse de la Ville de Lens est à votre écoute...

Par téléphone au 03 21 69 08 43

Hôtel de Ville, aile sud de la mairie, au 1er étage, bureau n° 102

Portes Ouvertes de l'Université d'Artois

L'Université d'Artois ouvrira ses portes le samedi 14 février 2009 de 9h30 à 17h. Si vous souhaitez découvrir l'offre de formation de cet établissement, n'hésitez pas à vous y rendre !

Mon Louvre à Moi : un documentaire en avant-première à Lens

Le samedi 11 octobre 2008, vous avez pu découvrir sur France 3 le documentaire « Mon Louvre à Moi ». ***Les lensois ont eu le plaisir d'assister à l'avant-première en présence de l'équipe du film le 7 octobre dernier au Théâtre du Colisée.***

En 2011, le Louvre-Lens va ouvrir ses portes sur l'ancien carreau de mines de la fosse 9/9bis. Ce sera un musée à part entière, pas une simple « antenne ». En attendant, ***des Lensois et des habitants du bassin minier ont ouvert leurs portes aux caméras pour dévoiler ce que pourraient être leurs « musées » personnels.*** Ils parlent de ce qu'ils ont de plus cher et disent comment ils voient l'arrivée du musée à côté de chez eux.

Il s'agit d'une coproduction entre les Films du Tambour de Soie, France 3 Nord Pas-de-Calais Picardie, France 3 National, le CRRAV (Centre Régional de Ressources Audiovisuelles) avec l'aide de la Région Nord Pas-de-Calais.

Le Conservatoire de Musique et d'art dramatique de Lens : opération portes ouvertes

Oser franchir les portes d'un lieu dénommé « conservatoire »... Jamais ? ***La structure lensoise a ouvert ses portes au cours du mois de septembre pour faire découvrir au public la multitude d'activités proposée*** : chant, éveil musical, formation musicale, formation instrumentale, art dramatique,... Chacun peut y trouver son bonheur. Les plus jeunes avaient hâte d'essayer un instrument !

Si vous souhaitez des renseignements, vous pouvez vous rendre sur place ou contacter le 03 21 49 58 73.

Utilisation du téléphone portable : les 10 précautions à prendre

Les téléphones portables menaceraient-ils la santé des utilisateurs ? Dans le doute, scientifiques et cancérologues ont lancé un appel à la prudence. Quelques précautions sont à observer pour réduire l'effet néfaste que pourrait avoir cette technologie sur notre santé.

1. N'autorisez pas ***les enfants de moins de 12 ans*** à utiliser un téléphone portable sauf en cas d'urgence.
2. Lors de vos communications, essayez autant que possible de ***maintenir le téléphone à distance du corps.***
3. Restez à ***distance d'une personne en communication,*** et évitez d'utiliser votre téléphone portable dans des lieux publics.
4. ***Évitez le plus possible de porter un téléphone mobile sur vous,*** même en veille. Ne pas le laisser à proximité de votre corps la nuit (sous l'oreiller ou sur la table de nuit) et particulièrement dans le cas des femmes enceintes.
5. Si vous devez le porter sur vous, assurez-vous que ***la face « clavier » soit dirigée vers votre corps*** et la face « antenne » (puissance maximale du champ) vers l'extérieur.
6. N'utilisez votre téléphone portable que pour ***établir le contact*** ou pour ***des conversations de quelques minutes seulement*** (les effets biologiques sont directement liés à la durée d'exposition).
7. Quand vous utilisez votre téléphone portable, ***changez de côté régulièrement,*** et avant de mettre le téléphone portable contre l'oreille, ***attendez que votre correspondant ait décroché*** (baisse de la puissance du champ électromagnétique émis).
8. ***Évitez d'utiliser le portable lorsque la force du signal est faible*** ou lors de déplacements rapides comme ***en voiture ou en train.***
9. ***Communiquez par SMS*** (limite la durée d'exposition et la proximité du corps).
10. ***Choisissez un appareil avec le DAS le plus bas possible*** par rapport à vos besoins (le « Débit d'Absorption Spécifique » mesure la puissance absorbée par le corps).

Zoom sur l'installation d'un studio de radio...

Implanté 3 rue Bayard, Lens Info finalise l'aménagement des locaux. ***Toute l'équipe de Lens Info vous réserve une programmation riche et variée audible sur le 101.9.***

Fiche pratique

Les numéros d'urgences

- **SAMU** *15*
- **POLICE** *17*
- **POMPIERS** *18*
- **Médecins de Garde nuit, week-end et jours fériés** *03 21 71 33 33*
- **Urgence Sociale Accueil des sans abri** *115*
- **Allo enfance Maltraitée** ..... *119 ou 0800 05 41 41*
- **Allo maltraitance personnes âgées** *0892 68 01 18*
- **Corps Intercommunal des Pompiers Volontaires de Lens-Liévin (CIPALL)** *0 800 62 18 18*

Les numéros administratifs

- **Maison de la Justice et du Droit de Lens** *03 91 83 01 10*
- **N° vert de la ville de Lens** *0 800 167 167*
- **N° d'astreinte de la ville Lens** *(en dehors des heures d'ouverture de la Mairie : de 18h à 9h, 7j/7j)* *03 21 08 03 03*
- **CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologie de la CALL** *03 21 20 08 00*
- **Sécurité Secours Minière médecins de garde** *03 21 27 01 00*
- **Dépannage électricité** *24h/24h* *0810 33 39 59*
- **Dépannage Gaz** *24h/24h* *0810 43 36 59*

Shop in'Lens : le nouveau club des commerçants

Depuis octobre, l'union commerciale a été remplacée par « Shop in'Lens, le club des commerçants ». ***Le logo a été conçu par un commerçant lensois.*** Il symbolise l'union des différents magasins et des métiers de bouche.

La Maison de l'Emploi : une oreille attentive pour les salariés

maison de l'emploi
Lens-Liévin-Hénin-Carvin

Vous avez des interrogations sur votre avenir professionnel ? Un souhait de formation ? La volonté de changer d'emploi ? Ou celle d'évoluer dans celui que vous occupez ? ***la maison de l'emploi a mis en place un service d'accueil dédié aux salariés au 03 21 725 725.***

Permanences de l'ITAL à Lens

L'ITAL (Institut de Tutelle et d'Assistance aux Travailleurs Italiens) se tient GRATUITEMENT à votre disposition pour toute information et démarche dans le domaine de la prévoyance et de la sécurité sociale française et italienne.

Tél. 03 20 57 01 79
italuil.lille@wanadoo.fr

Permanences à LENS : le 3ème vendredi du mois de 9h30 à 12h00
Forum Bollaert – 13 bis, Route de Béthune

Des rendez-vous culturels à ne pas manquer !

Des spectacles...

➔ ***Vendredi 12 et samedi 13 décembre 2008 à 15h***
Théâtre du Colisée

LE DIAMANT NOIR par la Compagnie EVIDANSE d'Armentières

Spectacle offert par la Ville de Lens aux aînés lensois de 60 ans et plus sur présentation d'un justificatif et sur réservation

➔ ***Dimanche 14 décembre 2008 à 15h***
Théâtre du Colisée

SPECTACLE DE NOËL : LES SNIACABOUM

Spectacle offert aux enfants lensois sur présentation d'un justificatif.

➔ ***Vendredi 19 décembre 2008 à 20h30***
Centre social Alexandre Dumas

SPECTACLE - LE BAR DE L'ECLUSE : « BROADWAY LES MINES ! »

➔ ***Samedi 20 décembre 2008 à 15h***
Médiathèque Robert COUSIN

JEUNE PUBLIC

THÉRÈSE Je dis c'que j'veux !

➔ ***Mardi 13 janvier 2009 à 20h30***
Médiathèque Robert COUSIN

THEATRE - HENRI GOUGAUD

➔ ***Dimanche 18 janvier 2009 à 16h***
Théâtre du Colisée

MUSIQUE - MICHEL DELPECH

➔ ***Mardi 20 janvier 2009 à 20h30***
Théâtre du Colisée

CONCERT D'HIVER DE L'HARMONIE MUNICIPALE DE LENS

➔ ***Dimanche 1er février 2009 à 16h***
Théâtre du Colisée

HUMOUR - MARC JOLIVET - COMIC SYMPHONIC VIVALDISSIMO

➔ ***Mercredi 4 février 2009 à 15h***
Médiathèque Robert COUSIN

JEUNE PUBLIC - L'ŒIL DU LOUP

➔ ***Dimanche 8 février 2009 à 15h***
Théâtre du Colisée

SPECTACLE CARITATIF - 22ème Revue de prestige des associations Lensoises

Comme chaque année, plusieurs associations vous présenteront leurs talents lors d'un merveilleux spectacle dont la recette sera versée à une œuvre humanitaire.

➔ ***Vendredi 13 février 2009 à 20h30***
Théâtre du Colisée

CONCERT - ORCHESTRE NATIONAL DE LILLE : PASSIONS RUSSES

➔ ***Dimanche 15 février 2009 à 16h***
Théâtre du Colisée

THEATRE - ET PIS UN JOUR ... (Contes patoisants)

Spectacle au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lens

➔ ***Vendredi 13 mars 2009 à 20h30***
Théâtre du Colisée

MUSIQUE - DENEZ PRIGENT (Musique celtique)

➔ ***Dimanche 15 mars 2009 à 16h***
Théâtre du Colisée

SPECTACLE CARITATIF - JAZZ

➔ ***Vendredi 20 mars 2009 à 20h30***
Théâtre du Colisée

MUSIQUE - THE CHRISTIANS

➔ ***Vendredi 27 mars 2009 à 20h30***
Théâtre du Colisée

THEATRE - TOUT FEU TOUT FEMME

Des conférences...

➔ ***Jeudi 11 décembre 2008 à 15h***
Théâtre du Colisée

Les îles de France - Le long des côtes de l'hexagone proposé par Culture pour Tous

➔ ***Jeudi 8 janvier 2009 à 15h***
Théâtre du Colisée

Turquie - Entre Orient et Occident proposé par Culture pour Tous

➔ ***Vendredi 23 janvier 2009 à 20h30***
Théâtre du Colisée

Le Québec - Au fil du Saint-Laurent

➔ ***Jeudi 5 février 2009 à 15h***
Théâtre du Colisée

Les chemins de Compostelle proposé par Culture pour Tous

➔ ***Vendredi 6 février 2009 à 20h30***
Théâtre du Colisée

L'Écosse - Espaces et légendes

➔ ***Jeudi 12 mars 2009 à 15h***
Théâtre du Colisée

La route de la soie - Aux confins de la Chine et de l'Asie Centrale

➔ ***Vendredi 20 mars 2009 à 20h30***
Théâtre du Colisée

Les Incas - À la recherche du fabuleux trésor

Des expositions...

➔ ***Du mercredi 14 janvier au jeudi 5 février 2009***
Galerie du Colisée

« De Gaulle : L'homme du Nord », par la Maison natale Charles de Gaulle

➔ ***Du mercredi 11 au jeudi 19 février 2009***
Galerie du Colisée

« Les Emplumés et autres personnages » par Christiane Calonne de la Compagnie du Reste-ici dans le cadre du spectacle «Et Pis Un Jour ...»

➔ ***Les samedi 28 février et dimanche 1er mars 2009***
Galerie du Colisée

Exposition « Journées du Timbre », organisées par l'Association Lens Philatélique

➔ ***Du vendredi 13 mars au jeudi 16 avril 2009***
Galerie du Colisée

« Irlande en musique - Ireland in music », peintures et photographies par Lorraine Fletcher

Marché de Noël, programme des animations

Du vendredi 12 décembre au dimanche 13 décembre 2008 inclus

Mail piétonnier (parvis de l'Hôtel de Ville)

INAUGURATION le vendredi 12 décembre à partir de 17h30

Horaires d'ouverture (entrée libre)
La semaine de 12h à 20h
Le week-end de 10h à 20h

Exposition « Les Crèches du Monde »
- Une exposition de 250 m²
- 180 crèches venant du Monde entier
- Implantée sur la Place Jean Jaurès à proximité du Marché de Noël sous un chapiteau chauffé

De nombreuses animations...
- Tous les jours : une maison du Père noël, un manège, un sculpteur sur ballons et animation musicale
- Les samedis : Atelier boule de Noël : toute la journée
- Les dimanches : Animations déambulatoires
- Les mercredis, samedis et dimanches : Promenade en poney de 14h-17h
- Le dimanche 21 décembre 2008 - dès 19h30 : « les silhouettes »

À noter...
Spectacle de Clôture du Marché de Noël, place Jean Jaurès, ***le dimanche 21 décembre 2008***

Notre prochain rendez-vous : La cérémonie des vœux de la municipalité

L'ensemble de la population Lensoise y est cordialement invitée

le **mardi 13 janvier 2009 à 19h00**
(Accueil à partir de 18h00)

à la **Halle Amédée BERTINCHAMPS**
Stade Léo LAGRANGE
Rue Denis Cordonnier

Du 12 au 21 décembre

PLACE JEAN-JAURÈS

MARCHÉ DE NOËL

EXPOSITION

LES CRÈCHES DU MONDE

audace.fr - 03 21 135 600

du lundi au vendredi 12h - 20h
samedi & dimanche 10h - 20h

Ville de LENS